EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **19 décembre 2013 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix neuf décembre deux mille treize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Christine DULAC-ROUGERIE, Guy BALLET à Anne COURTILLÉ, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Odile SAUGUES à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Havva ISIK, Eric SEVRE**
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Mesdames Françoise NOUHEN, Cécile AUDET et Carole COURTIAL arrivent avant le vote de la question n° 1.
Mesdames Nicole BARBIN et Marie SAVRE quittent la séance après le vote de la question n° 3.
Monsieur Louis VIRGOULAY quitte la séance après le vote de la question n° 3 et donne pouvoir à Madame Monique BONNET.
Interruption de la séance de 21 h 25 à 21 h 40 pendant le débat sur la question n° 4.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n° 5 et donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n° 6 et donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 8.

Rapport N° 56

SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Le crédit inscrit au budget primitif 2013, en vue de l'attribution des subventions exceptionnelles à des associations étudiantes s'élève à 6 650 euros.

Suite aux précédents conseils municipaux et à une décision modificative, le crédit disponible est de 4 600 euros.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer les subventions suivantes :

Doct'Auvergne

L'association des docteurs et doctorants Doct'Auvergne, créée en septembre 2013, a pour objectifs d'accompagner les doctorants dans la construction de leur projet professionnel, de renforcer la solidarité entre les doctorants, et de servir de relais pour faciliter les échanges avec les différents interlocuteurs. Dans ce but, elle entend mener différentes actions :

- ♦ Promotion et appui pour la recherche universitaire,
- ♦ Information et communication : publication sur les questions concernant les bourses, le logement, les démarches administratives, etc.
- ♦ Socialisation : Journées d'accueil pour les nouveaux doctorants, conférences, colloques, manifestations diverses.

Pour mettre en place son projet, Doct'Auvergne envisage de louer un bureau ainsi qu'une salle de réunion dans les équipements du CROUS pour un loyer mensuel de 300 euros. Pour couvrir les frais de cette location, l'association demande une subvention exceptionnelle.

Subvention : 1 800 euros

Olympiades Chimie Auvergne

L'association les Olympiades Chimie Auvergne a pour objectif d'intéresser davantage les élèves des lycées scientifiques et techniques en fin d'études secondaires à la chimie. Elle vise à promouvoir, au-delà de la chimie, les études scientifiques.

L'association participe comme chaque année à la compétition régionale, les 22 janvier et 5 février 2014, en vue du concours national qui se déroulera les 09 et 10 avril 2014 à Paris.

Elle sollicite la Ville pour une subvention exceptionnelle afin de distinguer un candidat méritant. En 2012, une subvention de 250 euros a été attribuée par la Ville, pour une demande similaire.

Subvention : 250 euros

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 janvier 2014

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à l'Enseignement Supérieur
Et à la Vie Etudiante

Bernard DANTAL